

## #SOLIDARITÉ Aides proposées par le CCAS

Toute l'année et particulièrement durant la période actuelle relative à l'état d'urgence sanitaire, le CCAS est là pour vous aider.



Des aides exceptionnelles peuvent rapidement être attribuées par la Commission permanente du CCAS aux personnes éprouvant des difficultés financières.

Pour cela, n'hésitez-pas à contacter le CCAS de la Commune et/ou à compléter le document ci-joint.

Infos pratiques

Accueil téléphonique et physique du lundi au vendredi de 9h-12h à 14h-17h.

Document(s)

[Formulaire aide financière](#)

Contact

01.60.59.18.19